



Union Française de l'Électricité

14 février 2019

## **Réponse de l'UFE à la consultation de la CRE relative au prix de référence des écarts des acteurs obligés et des responsables de périmètre de certification dans le cadre du mécanisme de capacité**

L'UFE remercie la CRE pour l'organisation de cette consultation publique, et souhaite répondre en particulier à la deuxième question soulevée par la CRE.

L'UFE partage l'analyse selon laquelle la disparition de la notion de PRM dès 2019 - c'est-à-dire dès l'année de livraison 2020 - créerait effectivement une difficulté pour les contrats déjà signés et faisant explicitement référence à ce paramètre.

L'UFE soutient dès lors la proposition de la CRE de continuer transitoirement à publier le PRM – avec la même définition – pour l'année de livraison 2020.